

N° 13

Séance du 06 avril 2021

OBJET :

**AVENANTS  
N°2-21  
CONVENTIONS  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS POUR LES  
ACCUEILS  
COLLECTIFS  
DE MINEURS (ACM)  
COMMUNAUTAIRES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 6 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Carole TAVITIAN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, David SARRY par Michèle COMBE-MOULINS, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Christiane BAYET à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Colette FERRAND, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, René FRANÇON à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Christophe BAZILE, Alain LAURENDON à Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210406-20210406\_CC\_D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021



à Olivier GAULIN, François MATHEVET à Carole TAVITIAN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Bernard TRANCHANT à Philippe PEYRARD

**Absents excusés** : André GACHET, Christelle MASSON, Pascal ROCHE, Bernard TRANCHANT

**Secrétaire de séance** : GAY André

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	109
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et en particulier sa compétence communautaire en matière d'action sociale, et notamment d'enfance et de jeunesse,

Loire Forez agglomération soutient financièrement, via des conventions d'objectifs et de moyens (2019/2022) :

- la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'accueil collectif de mineurs (ACM) communautaire à Boën-sur-Lignon pour les 6/12 ans et à Marcilly-le-Châtel pour les 3/5 ans ouvert pendant les vacances scolaires, sauf 3 semaines en août et 2 semaines lors des vacances de Noël.
- l'association Familles Rurales Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'accueil collectif de mineurs (ACM) communautaire à Marcoux pour les 3/12 ans ouvert en juillet
- l'Association pour l'Intercommunalité des Jeunes pour le soutien aux actions de loisirs et projets des 11 – 18 ans et aux actions en faveur de l'information jeunesse

Ces associations assurent le fonctionnement des ACM communautaires : elles affectent le personnel nécessaire, réalisent l'ensemble des déclarations auprès des partenaires (DDCS, CAF, Département...), organisent les programmes d'animation et les mettent en œuvre.

Chaque année, sur production des bilans d'activité et des budgets prévisionnels, le montant des participations de Loire Forez est évalué par avenant aux conventions d'objectifs et de moyens et soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Au titre de l'année 2021, les montants de subvention sont analogues à ceux des années précédentes.

Bénéficiaires	Description du soutien	Montant
MJC du Pays d'Astrée	Gestion, organisation et animation de l'ACM communautaire à Boën-sur-Lignon et Marcilly-le-Châtel	50 000 €
AFR Marcilly/Marcoux/Trelins	Gestion, organisation et animation de l'ACM communautaire à Marcoux	3 500 €
APIJ	Gestion, organisation et animation des actions de loisirs et des projets proposés aux ados de 11 à 18 ans	54 000 €
APIJ	Animation du Point Information Jeunesse	16 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de :

- approuver au titre de l'année 2021 le versement d'une subvention de :
  - 50 000€ pour la MJC du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Boën-sur-Lignon et Marcilly-le-Châtel,
  - 3 500€ pour l'AFR Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Marcoux,
  - 54 000€ pour l'APIJ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation des actions de loisirs et des projets proposés aux ados de 11 à 18 ans et 16 000€ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation du Point Information Jeunesse,
- autoriser le Président à signer les avenants.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve au titre de l'année 2021 le versement d'une subvention de :
  - 50 000€ pour la MJC du Pays d'Astrée pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Boën-sur-Lignon et Marcilly-le-Châtel,
  - 3 500€ pour l'AFR Marcilly/Marcoux/Trelins pour la gestion, l'organisation et l'animation de l'ACM communautaire à Marcoux,
  - 54 000€ pour l'APIJ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation des actions de loisirs et des projets proposés aux ados de 11 à 18 ans et 16 000€ au titre du soutien à la gestion, l'organisation et l'animation du Point Information Jeunesse,
- autorise le Président à signer les avenants.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 06 avril 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*